

Comité consultatif de l'environnement (CCE)

Nouméa, le 12 janvier 2018

Secrétariat du CCE

Mél : cgoyetche@congres.nc

Tél. : 27.09.39, 76.67.33

RAPPORT D'ACTIVITÉ du CCE 2017

Période : janvier à août 2017

Présidence du CCE : **Anthony LECREN** – gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Nombre de réunions : **1 séance (19 avril)**

Objets des réunions :

- 1 saisine de l'assemblée de la province des Îles Loyauté
- 1 auto-saisine

Nombre d'avis rendus : 1

Nombre de vœux émis : 2

Séance du mercredi 19 avril

Saisine de l'assemblée de la province des Îles Loyauté, en date du 8 février 2017, pour l'avis du CCE sur le **projet de délibération relative au titre II du livre IV du Code de l'environnement de la province des Îles Loyauté portant sur la gestion des déchets.**

Vœux 2017 du comité consultatif de l'environnement.

Modification de la délibération n° 155 du 9 janvier 2006 relative au comité consultatif de l'environnement.

Questions diverses.

❖ **Examen du projet de délibération relative au titre II du livre IV du Code de l'environnement de la province des Îles Loyauté portant sur la gestion des déchets**

L'avis du CCE :

Sous la présidence de M. Anthony LECREN, représentant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le CCE émet un **avis favorable** au **projet de délibération relative au titre II du livre IV du Code de l'environnement de la province des Îles Loyauté portant sur la gestion des déchets**, avec **cinq voix pour** et **deux abstentions**.

- **L'avis n°1/2017 du comité consultatif de l'environnement sur ce projet de délibération a été publié le 18 mai 2017 au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie n° 9410**

❖ Vœux 2017 du CCE

L'année 2016, très chargée, n'a pas permis au CCE de s'investir sur les pistes de travail fixées lors de la séance du 25 mai. Pour 2017, il a été convenu, le 19 avril, de prioriser ces thématiques 2016 et de rester très réaliste afin de permettre leur concrétisation et leur diffusion sous forme d'auto-saisine. Ces vœux, une fois sériés et validés par le CCE, feront l'objet d'un rapport d'orientation pour l'année 2017.

La liste des thèmes est la suivante :

1. le cadre général des politiques publiques environnementales ;
2. le statut pour les bénévoles de l'environnement ;
3. la sensibilisation des institutions à la création d'un observatoire de la mangrove ;
4. la réglementation des champs électromagnétiques ;
5. la révision du schéma minier ;
6. les OGM – une réglementation à compléter : semences maraîchère, étiquetage des produits locaux.

Les points n°2 – le statut pour les bénévoles de l'environnement – ainsi que le point n°4 – la réglementation des champs électromagnétiques – sont considérés comme difficiles à traiter actuellement faute de textes de référence en la matière.

Concernant le point n°5 – la révision du schéma minier reste d'actualité, mais il est estimé qu'il conviendrait de demander au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de mener ce chantier.

Pour le point n°6 – les OGM – il semblerait que la commission agriculture, de l'élevage et de la pêche du CESE se soit saisie de cette thématique, dans le cadre d'une auto-saisine, pour compléter la réglementation OGM. Cette information reste à vérifier avant d'envisager une implication du CCE.

→ **En résumé, sont retenues pour les vœux 2017 :**

- le point n°1 : **le cadre général des politiques publiques environnementales** – à définir lors d'une réunion d'un groupe de travail ad hoc, en vue, notamment, d'apporter des recommandations pour davantage coordonner les politiques publiques environnementales ;
- le point n°3 : **la sensibilisation des institutions à la création d'un observatoire de la mangrove** – à traiter sous forme de courrier adressé aux présidents des assemblées de provinces afin de les sensibiliser à la nécessité de protéger ces écosystèmes et de faire de l'Observatoire de l'environnement (l'CEIL) un outil « pays ».

❖ Modification de la délibération n° 155 du 9 janvier 2006 relative au comité consultatif de l'environnement

L'heure étant bien avancée, il est convenu de reporter l'examen du 3^{ème} point prévu à l'ordre du jour à une prochaine séance qui, comprendrait également l'audition de l'éco-organisme Trécodec.

❖ Questions diverses

Les membres sont informés de la mise en place d'un espace dédié au CCE (et au CCR) sur le site du congrès de la Nouvelle-Calédonie. Les rapports d'activités ainsi que les rapports d'orientation annuels y seront diffusés. A terme, cet espace sera inauguré officiellement et fera l'objet d'une communication aux médias.

Par ailleurs, pour des raisons de surcharge de travail, les membres sont informés que les comptes rendus des séances du CCE seront remplacés par des procès-verbaux. Certains membres ont toutefois souhaité que soit poursuivie la pratique, aujourd'hui en cours, qui consiste à rendre compte les observations et avis de manière nominative.

Rapport d'activité 2017 du comité consultatif de l'environnement